

## **Plan d'amélioration du niveau de services en matière d'enseignement élémentaire : Commune urbaine de Kindia**

### Principaux constats

La CU de Kindia est structurée en quatre (4) DSEE qui regroupent 94 écoles. La DSEE 1, par exemple compte 23 écoles élémentaires, dont 12 en zone rurale. Celles de Bambaya et de Mamou se trouvent à une cinquantaine de km. Trois (3) écoles pratiquent le système multigrade. 63 classes sont en double vacation. Les 23 écoles totalisent 107 salles de classe, dont 99 en mauvais état. Trois nouvelles écoles de 18 salles de classe, nouvellement construites, sont fermées par manque d'enseignants et à cause de l'arrivée tardive des équipements. En termes d'équipements, les 23 écoles possèdent 2800 tables bancs, dont 260 en mauvais état. La DSEE 1 compte 6075 élèves, dont 2970 filles. L'enseignement est dispensé par 116 titulaires, dont 65 femmes et 28 contractuels, dont 10 femmes. L'encadrement est assuré par 75 enseignants, dont 18 femmes.

Les principaux ratios sont les suivants :

- Ratio élève/maître : 42
- Ratio élève/salle de classe : 57
- Ratio élève/table banc : 2

L'environnement scolaire est caractérisé par l'existence de directions et de latrines, le manque de points d'eau modernes (3 écoles sur 23), de clôtures, de cantines et d'infirmeries. La DSEE dispose d'un bureau au niveau de la mairie, mais elle est confrontée au manque de moyens de déplacement, alors qu'elle couvre des écoles situées en zone rurale à une cinquantaine de km.

Pour la DSEE 4, 23 écoles sont fonctionnelles avec 179 salles de classe et 2896 tables bancs, dont 98 en mauvais état (bancs fixes). Les 8 écoles publiques sur 9 pratiquent la double vacation, mais pas de classes multigrades. La DSEE compte 9098 élèves, dont 4487 filles pour 238 enseignants, dont 2 contractuels. A ce jour 7 classes dépourvues d'enseignants sont tenues par des suppléants. L'encadrement est constitué de 67 enseignants.

Les principaux ratios sont les suivants :

- Ration élève/maître : 38
- Ration élève/salle de classe : 50

- Ration élève/table banc : 3

S'agissant de l'environnement de l'école, quatre (4) écoles sur 23 disposent de points d'eau moderne, cinq (5) sont clôturées. Une insuffisance de latrines a été notée. Des écoles sont construites à l'insu de la DSEE, cas de Bibane où l'école se trouve à côté du champ de tir. Aussi, l'absence d'infirmières rend la consultation et le traitement des élèves difficiles dans la mesure où les cahiers de visites médicales ne sont pas reconnus, encore moins acceptés par les structures de santé. Le bureau de la DSEE, à l'image des DSEE 2 et 3 n'est pas abrité par la mairie.

De manière générale, les manuels didactiques sont insuffisants dans les écoles de la commune et certains rares ou inexistantes. La dernière dotation de livres de français et de calcul pour le cours moyen remonte à 2007. Une quantité insignifiante de dictionnaires a été envoyée aux DSEE (13 pour 25 écoles) et la répartition reste très difficile. Le manque de transparence dans le processus de répartition des manuels aux écoles a été mentionné. Pour les allocations des subventions aux écoles dans le cadre du financement des PAE, des détournements d'objectifs ont été soulignés. « On demande aux directeurs d'école de justifier des montants non perçus. » Une pratique qui montre une complicité partagée, affecte la mise en œuvre des projets et institutionnalise le détournement d'objectifs. En outre, la perception des fonds accuse un retard qui, en raison de l'inflation, affecte la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, la vente des tenues scolaires par les écoles a été fustigée à cause du temps de travail et du manque de retombées financières en faveur des écoles. Il convient de souligner que chaque DSEE doit recevoir un budget de fonctionnement de 3.500.000 FG, montant uniforme quelque soit le nombre d'écoles ou la distance des écoles par rapport au centre ville.

La fonctionnalité des APEAE est jugée satisfaisante, en dépit de l'efficacité d'un nombre limité de membres (un à deux). Un déficit de compréhension entre écoles et APEAE de base a été signifié, et ce autour de la gestion des cotisations parentales. La collaboration entre les acteurs (DSEE, CSP/APEAE et CR) est assez faible.

L'amélioration du niveau de services dans les écoles passe par la prise en compte des composantes suivantes :

- **Améliorer les infrastructures et le niveau de couverture**

La double vacation est pratiquée dans les écoles des 4 DSEE à cause du nombre élevé de groupes pédagogiques par rapport aux salles de classes disponibles. L'amélioration des infrastructures passe par la rénovation et la construction de nouvelles salles de classes. Ce qui est indispensable pour la réduction ou la cessation de la pratique de la double vacation. L'école de Pastoria 1, par exemple a un bâtiment construit en 1946 qui abrite 3 salles de classe et qui coule durant toute la saison des pluies. Ce bâtiment est utilisé pour donner un enseignement aux enfants avec beaucoup de risque. Un autre cas porte sur l'école Sounounou avec des tôles, colmatées plusieurs fois, cette école est de surcroît un centre d'examen. A Féréfou, une salle de classe est fermée pour cause de très mauvais état.

- **Améliorer les équipements (mobilier)**

Le mobilier, en particulier les tables bancs a été jugé insuffisant. Des besoins immédiats ont été exprimés par la plupart des écoles. A côté de l'interdiction de demande de tables bancs aux parents d'élèves, les écoles n'ont pas bénéficié de dotation. Les efforts fournis par les APEAE de base pour la réparation des tables bancs ont été mentionnés. Mais l'insuffisance et la mauvaise gestion des ressources financières mobilisées au titre des cotisations parentales et de la subvention des écoles ne permettent pas la mise à disposition d'un nombre satisfaisant de tables bancs.

- **Amélioration l'environnement de l'école**

Les écoles situées au bord de rivières et de routes sont nombreuses dans la commune urbaine. L'école Abattoir subit une inondation chaque année et une digue de protection s'avère impérieuse. De même que celle de Gadha wawa située aussi au bord d'une rivière. D'autres écoles souffrent de la proximité de la route (Kindia) ou de la gare routière (Caravansérail). Un nombre important d'écoles (Kindia 1, Kindia 2, application) se voit transformé en terrain de foot ball à partir de 16 heures. L'envahissement des écoles affecte la concentration des enfants et la qualité de l'enseignement avec la double vacation. D'où la nécessité d'assurer la protection des écoles et la sécurisation des enfants.

L'insuffisance de points d'eau et de latrines expose les enfants aux maladies hydriques et parasitaires. Des élèves viennent souvent en retard après la récréation à cause de la recherche d'eau potable dans les périphéries des écoles. Le manque d'infirmieries et de cantines pour les écoles situées en zone rurale a été déploré. Ainsi que les difficultés liées au logement, dont l'éloignement provoque régulièrement des retards et donc la réduction du nombre d'heures d'enseignement dans des écoles déjà soumises à la double vacation.

- **Assurer la disponibilité et la gestion d'un personnel qualifié**

La disponibilité et la gestion d'un personnel enseignant qualifié constituent un autre point critique censé affecter la qualité de l'enseignement. Le déficit d'enseignant a entraîné le système multigrade et la fermeture de salles de classes. La pléthore d'enseignants en ville, au détriment de la zone rurale a été soulignée. A titre d'exemple, des écoles de la ville se plaignent du manque de suppléants, tandis qu'à Bagueya et à Bendougou, un enseignant s'occupe en même temps de trois (3) groupes pédagogiques.

La gestion du personnel enseignant est jugée très difficile : « il y a des enseignants mieux côtés que le chef, obligé des fois de se taire ». Le paiement des enseignants sur billetage accuse un retard, tandis que la bancarisation des salaires provoque régulièrement des retards ou absences à la fin du mois, donc une réduction du temps d'enseignement. L'éloignement des logements des enseignants provoque aussi des retards, mais le manque de sanctions à l'égard

des retards et absences a été soulevé. Face à cette réalité, il est utile de responsabiliser les communes dans le processus de suivi et de paiement du personnel enseignant. La sédentarisation des enseignants, le retard lié à la prise en charge de certains enseignants (cas d'une contractuelle engagée depuis 2005 et non encore titularisée au niveau de l'école Abdoulaye N'Diaye) obligés de se contenter de 440.000 FG, ainsi que la mauvaise gestion des bulletins de salaire ont été dénoncés.

En outre, le faible niveau des enseignants a été mentionné : « comment peut-on envoyer un enseignant qui ne peut pas lire et qui est payé pour apprendre aux enfants à lire ; 2 enseignants ont été renvoyés tout en nous questionnant comment ont-ils été recrutés ? » Cette faiblesse découlerait du non respect des critères de sélection des élèves maîtres et de l'insuffisance de la formation continue. Il importe donc que les critères de recrutement des élèves maîtres soient respectés de manière stricte et que le recrutement des enseignants soit délocalisé au niveau préfectorale. Enfin, il est nécessaire de renforcer la formation continue des enseignants.

- **Assurer une disponibilité en fournitures et matériels didactiques**

S'agissant des fournitures scolaires, l'approvisionnement des écoles est jugé satisfaisant. Pour les manuels didactiques, une insuffisance a été notée, en particulier le calcul et le français en CM et CM, ainsi que le français en 3<sup>ème</sup> année. Le déficit de transparence dans le processus de dotation et de répartition des manuels entre les différents niveaux, du niveau central à l'école, a été signalé. De même que le déficit de responsabilisation des parents d'élèves pour la bonne tenue des livres par les enfants. Ce qui veut dire que l'instruction, de l'inspection générale du MEPU relative à la gestion des manuels scolaires (signature d'un engagement par les parents pour la bonne conservation et la restitution intégrale des manuels en fin d'année) n'est pas bien appliquée. Il est donc nécessaire d'assurer la disponibilité et la bonne gestion des fournitures scolaires et matériels didactiques dans les écoles au risque de réduire la qualité du service.

- **Améliorer l'organisation et la gestion de l'école**

Le recouvrement et la gestion des cotisations parentales suscitent des incompréhensions et conflits entre directions d'écoles et APEAE de base. La répartition de la cotisation n'obéit pas aux instructions du département et de la FEGUIPAE. D'ailleurs un DSEE a déploré le fait que ce service ne soit pas prévu dans la répartition de la cotisation parentale. La gestion souffrirait d'un manque de transparence et les APEAE y seraient insuffisamment associées. Il a été reconnu qu'un montant est régulièrement et obligatoirement versé à la DPE sur la base d'un paiement à 100%, alors qu'il y a toujours d'impayés.

En outre, les fonctions du CDE et de l'APEAE ne sont pas bien distinctes. Les CDE sont présidés, tantôt par les directeurs d'école, tantôt par des représentants d'APEAE. La superposition de structures dans les écoles n'a pas été bien appréciée ; il a été suggéré la suppression du CDE et le maintien de l'APEAE élargie aux représentants des enseignants et des élèves.

Par ailleurs, la coupe des subventions allouées à la formation des enseignants et à la mise en œuvre des projets d'école a été dénoncée, de sorte que le montant justifié est toujours supérieur au montant effectivement reçu. Le ponctionnement des subventions affecte la mise en œuvre des projets d'école. Ce qui est de nature à avoir des impacts négatifs sur la qualité des services offerts. A l'unanimité, il a été demandé de prendre des mesures énergiques pour arrêter les coupes opérées dans les subventions. L'amélioration du niveau des directeurs d'école et le renforcement des capacités des APEAE sont aussi nécessaires pour la qualification de l'organisation et de la gestion de l'école.

- **Autres mesures à prendre pour améliorer la qualité de l'école**

Les menaces et attaques d'enseignants par des parents d'élèves ont été mentionnées. Ce qui montre l'inefficacité d'APEAE de base, censées assurer l'interface entre les enseignants et les parents. La fonctionnalité des APEAE mérite d'être améliorée au bénéfice de la quiétude à l'école.

La collaboration entre les acteurs est confrontée au manque de concertation et déficit de communication. Les DSEE ne rendent pas compte à la commune et ne sont pas toujours associées au choix des sites pour l'emplacement de nouvelles écoles. Les DSEE ne participent pas au processus d'élaboration du PDL et n'ont pas connaissance de son contenu (vision et actions du volet éducatif). De même, elles ne prennent pas part à la session budgétaire pour présenter et défendre le financement des actions relatives à l'enseignement élémentaire.

Commune urbaine de : **Kindia**

Secteur : **Education**

**Composante : Infrastructures et environnement de l'école**

Actions à entreprendre	Tâches ou mesures à prendre	Responsabilité	Période	Coût	Observations
Rénovation et construction de salles de classe dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"><li>- Actualiser les cartes scolaires et les déposer à la CU</li><li>- Préparer les citoyens à la contribution communautaire</li><li>- Inscrire les actions dans le PDL et le budget de la CU et rechercher le financement</li><li>- Associer le service spécialisé de la CU aux actions de rénovation/construction de salles de classe</li></ul>	DSEE  district/APEAE/CU  CU  CU	2014		
Amélioration de l'environnement de l'école	<ul style="list-style-type: none"><li>- Initier une collaboration avec les structures sanitaires pour la consultation et le traitement des élèves</li><li>- Réaliser des digues de protection des écoles situées au bord d'une rivière</li><li>- Aménager des points d'eau moderne et des latrines en fonction des besoins</li><li>- Réaliser des clôtures pour la protection des écoles et la sécurisation des enfants</li><li>- Ouvrir des cantines scolaires en milieu rural</li><li>- Inscrire les actions dans le PDL et le budget de la CU et rechercher le financement</li></ul>	CU  CU et partenaires  CU et partenaires  CU et partenaires  CU et partenaires  CU			
Amélioration des conditions de travail des DSEE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Doter toutes les DSEE en bureaux adéquats, en moyens de déplacement et outils informatiques</li></ul>	CU	2014 – 2015		

	- Inscrire l'action dans le PDL de la Commune				
--	---	--	--	--	--

**Composante : disponibilité et gestion des ressources humaines**

Actions à entreprendre	Tâches ou mesures à prendre	Responsabilité	Période	Coût	Observations
Mise à disposition d'enseignants en fonction des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des logements à proximité de l'école en zone rurale</li> <li>- Procéder au redéploiement des enseignants</li> <li>- Appliquer les sanctions en cas de défaillance</li> <li>- Organiser le recrutement au niveau préfectoral</li> <li>- Limiter le recrutement aux diplômés de l'ENI</li> <li>- Collaborer avec un cabinet indépendant pour l'organisation du recrutement</li> </ul>	<p>APEAE /district</p> <p>DPE</p> <p>MEPU/MFP/MDB</p> <p>MEPU</p>	2014		
Amélioration de la gestion et du suivi des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer le paiement des primes de zone en fonction de l'éloignement de l'école du chef lieu de la CU</li> <li>- Responsabiliser la CU pour le suivi et le paiement des enseignants (transfert de salaires)</li> <li>- Initier une collaboration entre l'intercommunalité et la BICIGUI pour un virement à partir du 25 du mois</li> <li>- Etablir une convention avec le crédit rural de Guinée pour le virement de salaires</li> <li>- Procéder au reversement des salaires pour les absences non justifiées</li> </ul>	<p>MEPU/MDB/MFP</p> <p>MEPU/MDB/MFP</p> <p>Intercommunalité</p> <p>MEPU/MDB</p>	2014		

		DPE/CU			
Renforcement de la qualification des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revoir les critères de recrutement des élèves maîtres</li> <li>- Recruter un cabinet privé pour l'organisation du test de sélection des élèves maîtres</li> <li>- Assurer la formation continue des enseignants en fonction des besoins</li> <li>- Inscrire la formation continue dans le PDL/budget</li> </ul>	DSEE/CU/DPE  METFP  DSEE/CU  CU	A partir de 2014		

**Composante : gestion des manuels didactiques**

Actions à entreprendre	Tâches ou mesures à prendre	Responsabilité	Période	Coût	Observations
Amélioration de l'approvisionnement et de la gestion des manuels didactiques et fournitures scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la répartition et le conditionnement des manuels, fournitures et matériels par école sur la base des prévisions à partir de Conakry</li> <li>- Envoyer à la DPE et à la CU le tableau de répartition par école</li> <li>- Vulgariser le comité de gestion des manuels</li> <li>- Responsabiliser les parents d'élèves sur la tenue des manuels</li> </ul>	MEPU  MEPU  DE/APEAE/DSEE	A partir de 2014  A partir de 2014  2014		



**Composante : organisation et gestion de l'école**

Actions à entreprendre	Tâches ou mesures à prendre	Responsabilité	Période	Coût	Observations
Amélioration du fonctionnement des APEAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargir l'APEAE aux représentants des enseignants et élèves et supprimer le CDE</li> <li>- Organiser la formation des responsables et membres des APEAE (rôles, responsabilités, recouvrement, répartition et utilisation de la cotisation parentale, tenue des manuels)</li> </ul>	MEPU/FEGUIPAE  APEAE/DSEE			
Amélioration du transfert et de la gestion des subventions aux DSEE et écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un virement direct des fonds aux DSEE et directeurs d'écoles dans des comptes ouverts à cet effet avec la co signature des APEAE et de la CU (pour les DSEE)</li> <li>- Faire une large communication sur les subventions (courrier d'information aux communes et à la DPE, publication dans les médias)</li> <li>- Organiser la co gestion direction d'école/APEAE de base</li> <li>- Assurer un suivi sur la gestion des ressources</li> </ul>	MEPU  MEPU  CU	A partir de 2014		

**Composante : collaboration entre acteurs**

Actions à entreprendre	Tâches ou mesures à prendre	Responsabilité	Période	Coût	Observations
Renforcement de la collaboration entre CU, DSEE et CCPAPEAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutionnaliser une rencontre périodique d'échanges</li> <li>- Faciliter la participation des DSEE et de la CCPAPEAE à l'élaboration du PDL et à la session budgétaire</li> </ul>	CU  CU	A partir de 2014		